



Paris, le 11 juin 2010

Aux Sociétés Coopératives

**RECOMMANDATIONS SALARIALES
DE LA F.N.C.C. POUR L'ANNEE 2010**

Le Comité Stratégique de la FNCC a :

- fait le point sur les activités 2009 des sociétés coopératives et leurs perspectives 2010. Compte tenu d'un environnement particulièrement défavorable : une économie en crise, des changements non encore aboutis dans certaines coopératives, une concurrence exacerbée et une évolution négative des prix de vente de nombreux produits, les marges des entreprises sont particulièrement pénalisées ;
- pris acte de la poursuite des négociations paritaires de la branche concernant de nombreux sujets et l'aboutissement de certains d'entre eux.

Les membres du Comité Stratégique ont pris note qu'au cours de la réunion de la commission paritaire nationale à laquelle participaient les représentants de la FNCC et des organisations syndicales représentatives, les participants n'ont pu trouver un terrain d'entente en matière de négociation des salaires.

Compte tenu de ce qui précède, le Comité Stratégique de la FNCC recommande aux sociétés coopératives d'appliquer au minimum pour 2010 une augmentation générale des salaires minima selon la grille ci-dessous, en laissant la possibilité à chacune des coopératives d'en fixer paritairement les modalités d'application.



GROUPES	Niveau 1 sans ancienneté	Niveau 2 3,0%	Niveau 3 6,0%	Niveau 4 9,0%	Niveau 5 12,0%	Niveau 6 15,0%
1	-	-	<i>smic au 1er janvier 2010</i>		-	-
2	1 352,53	1 393,11	1 433,68	1 474,26	1 514,83	1 555,41
3	1 362,94	1 403,83	1 444,72	1 485,60	1 526,49	1 567,38
4	1 373,60	1 414,81	1 456,02	1 497,22	1 538,43	1 579,64
5	1 401,34	1 443,38	1 485,42	1 527,46	1 569,50	1 611,54
6	1 464,09	1 508,01	1 551,94	1 595,86	1 639,78	1 683,70
7	1 568,67	1 615,73	1 662,79	1 709,85	1 756,91	1 803,97
8a	1 788,29	1 841,94	1 895,59	1 949,24	2 002,88	2 056,53
8b	1 897,89	1 954,83	2 011,76	2 068,70	2 125,64	2 182,57
9a	1 997,45	2 057,37	2 117,30	2 177,22	2 237,14	2 297,07
9b	2 614,46	2 692,89	2 771,33	2 849,76	2 928,20	3 006,63

FNCC